

Laurent du ministère, à Lasalle. Ces études sont de nature préliminaire mais on espère qu'elles fourniront éventuellement un lien utile à l'avancement des connaissances sur la formation des glaces et sur les méthodes de contrôle des glaces sur le fleuve en aval de Montréal.

6. Non.

7. Ne s'applique pas.

8. Les opérations de déglacement ont favorisé la navigation d'hiver vers les ports de la région de l'Atlantique et du golfe Saint-Laurent et vers les ports du Saint-Laurent, tout en assurant le contrôle des crues.

#### CHYPRE—LES FRAIS DE MAINTIEN DES EFFECTIFS CANADIENS

Question n° 780—**M. Thomas (Middlesex-Ouest)**:

1. Quel est, par jour, le coût moyen du maintien des troupes canadiennes dans l'île de Chypre?

2. Combien de jours avant le 1<sup>er</sup> décembre 1967 les troupes canadiennes ont-elles été cantonnées à Chypre?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale)**: 1 et 2. Du 27 mars 1964 au 31 décembre 1967, soit une période de 1375 jours, le montant global des dépenses assumées par le Canada, en plus et au-delà des frais qui seraient normalement nécessaires pour maintenir ces forces au Canada, est estimé à \$11,559,000. Cette somme comprend l'installation première des troupes dans l'île de Chypre et les frais de roulement subséquents. Le coût a varié, comme le nombre des militaires a été réduit, et le Canada a demandé aux Nations Unies d'assumer une plus grande partie des débours causés par le maintien du contingent canadien à Chypre. Bien qu'il soit possible de diviser ces débours par le nombre de jours pendant lesquels les troupes ont été maintenues à Chypre, en vue d'en arriver à une «moyenne» du coût par jour, ce calcul ne donnerait pas un tableau exact de la situation.

#### LA PRIME AU BILINGUISME DES FONCTIONNAIRES

Question n° 784—**M. Caouette**:

1. Combien d'employés du Service civil reçoivent la prime de 7 p. 100 accordée aux employés bilingues, par ministère?

2. Quelles sont les conditions d'admissibilité à cette prime?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État)**: La Commission de la fonction publique me communique les renseignements suivants: 1. La liste ci-jointe précise le nombre des employés nommés aux termes de la loi sur l'emploi dans la fonction publique, dans chaque ministère, qui touchent la prime de 7 p. 100. (Il y a d'autres employés de la fonction

publique qui touchent cette prime, mais qui ne relèvent pas de la loi sur l'emploi dans la fonction publique.)

2. La prime est accordée aux employés de la classe Secrétariat, Sténographie et Dactylographie, dont les postes exigent, pour l'exercice convenable des fonctions et/ou un bon service au public, l'usage des deux langues officielles, qui utilisent effectivement une seconde langue officielle durant au moins 10 p. 100 du temps qu'ils consacrent à l'exercice de leurs fonctions et qui, de l'avis de la Commission de la fonction publique, possèdent un degré de compétence approprié dans les deux langues officielles. C'est le sous-chef qui a la responsabilité d'attester que l'employé a satisfait aux conditions requises.

Ministères	Nombre d'employés qui touchent la prime de 7 p. 100
Affaires des anciens combattants	128
Affaires extérieures	90
Affaires indiennes et Nord canadien	2
Agriculture	49
Aide extérieure, Bureau de l'	23
Archives publiques	—
Assurances	1
Assurance-chômage, Commission de l'	162
Auditeur général, Bureau de l'	1
Bureau du Conseil privé	16
Charbon, Office fédéral du	—
Commerce	13
Commission canadienne des transports	2
Commission des transports aériens	4
Commission des transports du Canada	6
Commission de la Fonction publique	47
Commission maritime canadienne	—
Commission nationale des libérations conditionnelles	—
Contrôleur du Trésor	27
Défense nationale	149
Élections, Bureau du directeur général des	3
Énergie, Mines et Ressources	6
Énergie, Office national de l'	3
Finances	6
Forêts et développement rural	21
Galerie nationale du Canada	3
Gendarmerie royale du Canada (quartiers généraux)	43
Impôt, Commission d'appel de l'	4
Impressions et Papeterie publiques (Imprimeur de la Reine)	13
Industrie	24
Justice	45
Main-d'œuvre et Immigration	215

[M. Byrne.]